

Les antipuffs exigent une action rapide de Berne

Cigarettes électroniques L'interdiction des produits à usage unique a été annulée à Genève, au motif que c'est à la Confédération d'agir. À Berne, le parlement a déjà demandé au Conseil fédéral d'agir.

Caroline Zuercher

Les puffs n'ont pas dit leur dernier mot. La justice genevoise a annulé l'interdiction cantonale de ces cigarettes électroniques à usage unique, entrée en vigueur l'automne dernier. Pour les juges genevois, cette question ne relève pas d'une compétence cantonale. C'est à la Confédération d'agir.

À Berne, le Conseil national a justement adopté en juin 2024, et les États un an plus tard, une motion de Christophe Clivaz (Les Vert/VS) demandant d'interdire ces ventes. Le Conseil fédéral est ainsi chargé de légiférer.

Contacté, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) répond qu'une interdiction n'est «pas imminente». Il examine avec l'Office fédéral de l'environnement sur quelle base juridique une interdiction doit être fondée. Une possibilité, selon lui, serait de modifier la loi sur la protection de l'environnement, par le biais d'une ordonnance.

Interpellation

Christophe Clivaz, de son côté, veut revenir à la charge. «En avançant à Berne, nous réglerions le problème rencontré dans les cantons. Je vais interpellier en juin le Conseil fédéral pour savoir où en est sa mise en œuvre.»

Leurs opposants adressent deux reproches aux puffs. Primo, elles peuvent contenir des quantités élevées de nicotine, avec un risque d'addiction important pour les jeunes, attirés par les couleurs et les arômes. Deuzio, leurs composants plastiques, électroniques et chimiques finissent souvent à la poubelle, voire dans la nature.

Outre Genève, d'autres cantons ont pris les devants. À la fin mars, le Grand Conseil vaudois a par exemple accepté une motion de la Vert'libérale Graziella Schaller demandant une telle interdiction. «Sa mise en application allait de toute façon prendre du temps. Là, la décision genevoise risque de stopper le processus», regrette la Vaudoise.

Recours en Valais

En Valais, une telle interdiction est entrée en vigueur en mai 2025 avec un délai jusqu'à novembre pour prononcer des sanctions. «Nous effectuons des contrôles qui peuvent aboutir à des procédures administratives, dans lesquelles nous demandons aux commerçants d'enlever les produits illégaux. Pour l'instant, aucune amende n'a été prononcée», précise Jean Blaise Seppey, collaborateur scientifique au Service de la santé publique valaisan.



Selon les milieux de la prévention, les mineurs s'initient à la consommation de nicotine principalement avec des cigarettes électroniques. Parmi elles, les puffs sont à usage unique. 20 minutes/Marco Zangger

Cinq recours contre la décision valaisanne sont toutefois pendants auprès du Tribunal fédéral. Philip Morris, qui fait partie des recourants, souligne que la réglementation fédérale interdit déjà de vendre ces produits aux mineurs. Outre la question

de la compétence, l'entreprise juge qu'une interdiction cantonale générale d'un produit pour tous les utilisateurs adultes est «totalement disproportionnée».

«De notre côté, nous estimons que les cantons ont la compétence pour légiférer, commente

Xavier Bertelletto, chef du Service de la santé publique valaisan. Nous attendons maintenant la décision des juges fédéraux, mais aussi de savoir comment la motion votée à Berne sera réellement concrétisée.»

Luciano Ruggia, directeur

de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme, lui, s'agace: «Nous parlons de la protection de notre jeunesse. On a beau dire qu'il existe des interdictions de vente pour les jeunes, elles ne sont pas respectées.»

L'expert en santé publique

appelle à agir au plus vite, alors qu'on assiste à «une montée en puissance des cigarettes électroniques». Et de poursuivre: «Rien de ce qui est a été fait jusqu'à présent n'est suffisant.»

Sur le fond, une loi fédérale, plutôt que cantonale, auraient plusieurs avantages pour les antipuffs. «C'est ce que nous devrions viser, car cela permettrait d'appliquer une interdiction plus globale, qui intégrerait également les ventes en ligne», argumente Alexandre Dubuis, de Promotion santé Valais.

«Nous parlons de la protection de notre jeunesse. On a beau dire qu'il existe des interdictions de vente pour les jeunes, elles ne sont pas respectées.»

Luciano Ruggia

Directeur de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme

Mais il reste des écueils. Outre la lenteur législative, les opposants aux puffs craignent qu'une interdiction soit contournée. Ils évoquent l'apparition de cigarettes électroniques dites rechargeables, «mais proposées à un prix extrêmement bas et d'une qualité si médiocre qu'elles ne résistent qu'à quelques utilisations avant d'être jetées», selon les termes de Christophe Clivaz.

L'écologiste a déposé en septembre 2025 une interpellation sur le sujet. Il demande au Conseil fédéral de fournir une définition de ce qu'est une cigarette électronique jetable. Dans sa réponse, le Conseil fédéral assure qu'il a conscience de cet enjeu.

Faut-il s'attendre à des résistances à Berne? Il y a près de deux ans, la motion Clivaz a obtenu une large majorité au National (122 oui, 63 non et quatre abstentions). Les oppositions venaient de la droite, en particulier de l'UDC. Nicolas Kolly (UDC/FR) est de ceux qui l'avaient refusé. «Je comprends cette demande. Avec mon opposition, je dénonçais l'hypocrisie de personnes qui veulent bannir les cigarettes électroniques mais sont favorables à la dépénalisation de drogues plus nocives, notamment le cannabis.» Selon lui, ces différents dossiers devraient être traités en même temps.

Septante et un pour cent de la population pour une interdiction des puffs

«Les mineurs s'initient aujourd'hui à la consommation de nicotine principalement par le biais des cigarettes électroniques», souligne Addiction Suisse dans un communiqué. L'organisation a diffusé ce jeudi les résultats de l'enquête Santé & Lifestyle 2025.

On y apprend que 23% de la population de 15 ans et plus consomment au moins une fois par mois un produit du tabac ou de la nicotine. Si la cigarette conventionnelle reste le choix dominant chez les 25 ans et plus, l'e-cigarette paraît pratiquement aussi répandue qu'elle chez les 15-17 ans.

La proportion de consommateurs ayant recours à plusieurs produits est en outre «nettement plus élevée» chez ces jeunes que chez les adultes. Les puffs seraient particulièrement prisés. Et chez les moins de 25 ans ayant débuté leur consommation avec l'e-cigarette, seulement quatre sur dix, environ,

continuaient de ne consommer que ce produit lors de l'enquête.

L'étude révèle encore que 71% des personnes de 15 ans et plus souhaitent une interdiction des puffs. Et 90% sont favorables à ce que davantage de lieux deviennent sans fumée et sans vapeur. (CZU)